

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE358

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 28

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 55 :

« En cas de division en volumes...(le reste sans changement). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.